

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept,

Le 23 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

**Etaient présents :** S. MIOSSEC, A. FORMOSA, C. JAFFRÉ, L. MASSÉ, J. TALGORN, J. GUETTE, E. JEAN, V. PRUVOST, O. BARBEDETTE, MC. BLANCHARD, D. CADO, JP. GUYADER, C. HUS, AM. LAVANANT, S. LE BRETON, B. LE COZ, A. LE MAOUT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, D. LE NOC, G. LE NOST, V. PENGLAOU, V. PENNOBER,

Monsieur JP. GUYADER est arrivé à 18h40

**Absents représentés :**

C. FLORIT par J. TALGORN,  
J. FURIC par A. LE MAOUT,  
S. LE SQUER par D. CADO,  
F. QUEGUINER par V. PENNOBER

**Absent :** L. ANDRIEUX

Monsieur O. BARBEDETTE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions portant sur le compte-rendu du précédent Conseil municipal.

AM. LAVANANT déplore qu'il ne soit pas retracé dans ce compte rendu certains des propos qu'elle a pu tenir concernant l'affaire de l'acquisition d'une voie à Stang Réo.

Puisque cette voie Stang Réo est le seul accès au terrain devant accueillir une zone d'habitat, elle indique avoir évoqué le sujet de l'aire de retournement nécessaire au développement de l'habitat dans cette zone (accès des services de secours), et notamment le sujet de la prise en charge financière de cette aire. Elle ne trouve pas normal que ce soit à la charge de la commune.

Elle indique avoir la certitude d'avoir interrogé par deux fois Monsieur le Maire qui lui aurait répondu que la commune ne supporterait pas cette charge.

Monsieur D. CADO demande quel coût représenterait l'aménagement de cette aire de retournement. N'ayant pas la connaissance immédiate du coût au m<sup>2</sup> de l'empierrement d'un terrain Monsieur le Maire ne peut indiquer un chiffre précis.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu du précédent Conseil municipal en tenant compte des observations d'AM. LAVANANT.

Le précédent compte-rendu est mis aux voix :

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 1 – AM. LAVANANT

Pour : 25

Il est proposé de modifier l'ordre du jour par l'ajout d'une affaire concernant la cession d'une emprise d'un terrain privé rue de Stang Réo. Cette affaire n'est proposée qu'à cet instant car Monsieur le Maire a rencontré les conjoints Kerzanet juste avant la séance du Conseil municipal. Monsieur le Maire ne souhaite pas attendre le Conseil municipal du 11 mai prochain pour débattre de cette affaire.

La proposition de modification est mise aux voix :

**Adopté à l'unanimité**

## I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES, PERSONNEL

### A - FINANCES

Monsieur le Maire propose une présentation vidéo-projetée des éléments de comptes administratifs et budgétaires. Il propose également un vote par budget de l'ensemble des questions (Comptes administratifs, Comptes de gestion, Affectations de résultat, Budgets et Vote des taux le cas échéant).

Il indique que les budgets qui seront présentés sont le fruit de nombreuses réunions de travail avec les membres du bureau, ceux de la commission finances et les services de la commune. Il remercie tout le monde pour l'investissement de chacun dans ce travail.

#### 1 - Budget principal

##### Compte administratif 2016

##### Section de fonctionnement :

Section de Fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	3 756 990,00 €	3 116 992,13 €	- €	3 116 992,13 €
Recettes	3 756 990,00 €	3 515 991,26 €	305 883,00 €	3 821 874,26 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>398 999,13 €</b>	<b>305 883,00 €</b>	<b>704 882,13 €</b>

##### Section d'investissement :

Section d'Investissement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	2 786 939,53 €	1 131 297,22 €	308 458,53 €	1 439 755,75 €
Recettes	2 786 939,53 €	2 046 949,57 €	- €	2 046 949,57 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>915 652,35 €</b>	<b>- 308 458,53 €</b>	<b>607 193,82 €</b>

Le compte administratif 2016 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

##### Affectation des résultats

Au budget 2016, il avait été prévu de virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, la somme de 535 800.00 €. Cette opération est à réaliser sur 2017. Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement au C/1068 : 450 000.00 €

En section de fonctionnement au C/002 : 254 882.13 €

L'excédent courant de la section d'investissement (607 193.82 €) est repris en recettes de cette section du budget 2017 (C/001).

##### Vote du taux des impositions locales

En cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement adopté l'an dernier, un besoin de financement évalué à une hausse de 3,5% des taux de fiscalité en 2016 et 2017.

	2016	2017	Taux moyens de la strate 2015	Taux moyens départementaux 2016
Taxe d'habitation	11,10	11,49	14,06	28,37
Taxe sur le foncier bâti	14,16	14,66	19,21	21,59
Taxe sur le foncier non bâti	43,21	44,73	51,95	46,10

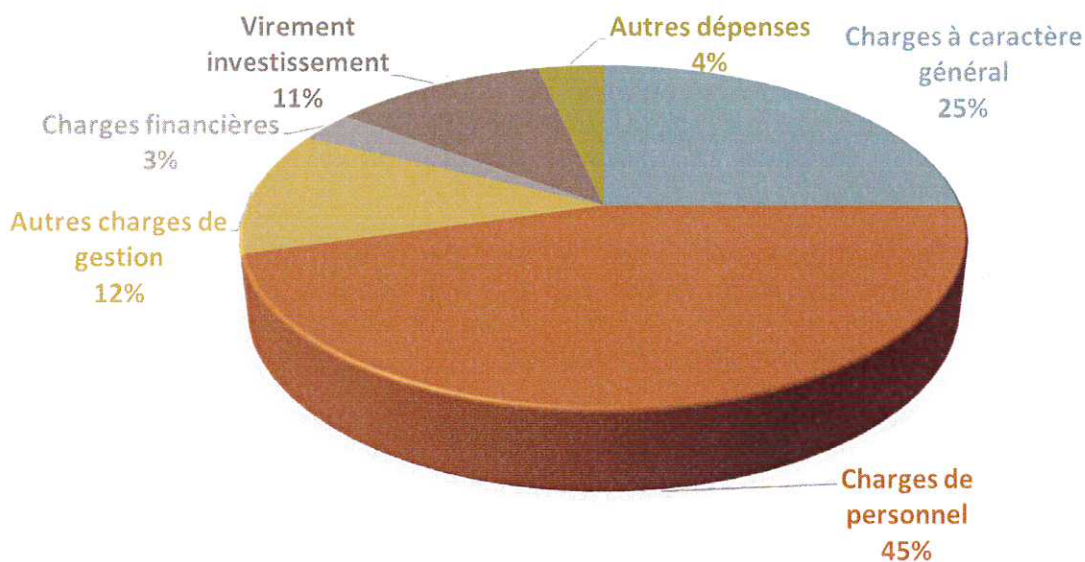
##### Budget 2017

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 3 659 822.13 €. En 2016, la section de fonctionnement s'équilibrait à hauteur de 3 756 990.00 €.

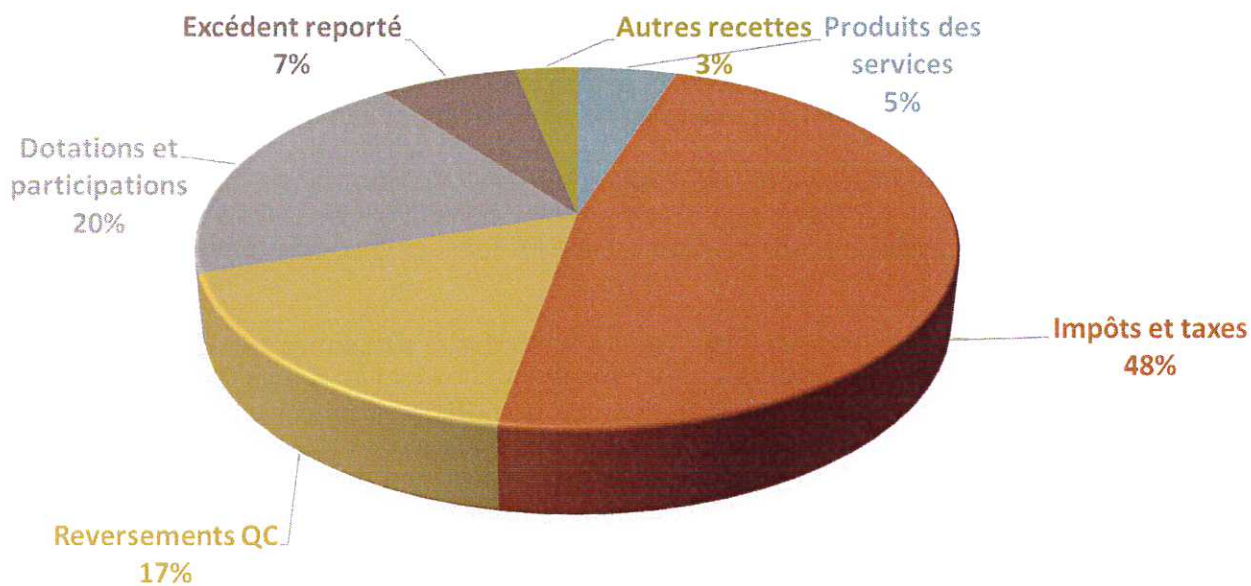
Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :

- ✓ Charges à caractère général : 914 863.87 € contre 835 311,00 € au BP 2016 plus les décisions modificatives (DM)
- ✓ Personnel : 1 664 000.00 € contre 1 598 540.00 € au BP 2016 plus les DM

- ✓ Autres charges de gestion : 429 150.00 € contre 421 990.00 € au BP 2016 plus les DM
- ✓ Charges financières : 106 133.91 € contre 123 391.46 € au BP 2016
- ✓ Virement à la section d'investissement : 415 000.00 € au lieu de 535 800.00 € au BP 2016



Les recettes proviennent des impôts (1 660 000.00 €), des attributions communautaires (623 000.00 €), des dotations de l'Etat, des produits des services (181 500.00€).



La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes y compris les dépenses engagées à 2 908 979.83 €. En 2016, la section d'investissement s'équilibrait à hauteur de 2 786 939.53 €.

Les principales dépenses envisagées sont notamment celles du réaménagement de la rue de Quimperlé (650 000.00 €), du programme annuel de voirie (295 100.00 €) et d'une partie des voiries de Coat Pin (hors programme annuel).

Pour assurer l'équilibre du budget en section d'investissement, après avoir constaté le report de l'excédent 2016 (607 000 €), le virement de l'excédent de fonctionnement 2016 (450 000 €) et les subventions déjà notifiées (210 000 €), il faudrait mobiliser un emprunt à hauteur de 895 000 €.

Toutefois, l'exécution de ce budget ne devrait pas obliger à la mobilisation d'un tel niveau d'emprunt du fait de restes à réaliser potentiels en fin d'exercice (400 à 600 000 €) et de subventions en attentes de notification (200 à 300 000 €) pour les projets de la rue de Quimperlé, de la salle des fêtes, et de voirie.

En synthèse, Monsieur le Maire évoque un budget dans la continuité des années précédentes, qui marque la volonté de développer des services et des équipements pour les Riécois.e.s, une bonne gestion affirmée en contenant les dépenses de fonctionnement malgré les nouveaux besoins et en contrôlant les dépenses d'investissement pour chaque projet, une dernière hausse de la fiscalité locale du mandat pour financer les projets d'investissement et un budget tenant bien compte du contexte contraint.

Après cette présentation et s'agissant de la présentation des taux d'imposition locale, AM. LAVANANT s'interroge sur le mode de calcul des taux moyens du Département. Monsieur le Maire, sans en avoir la certitude, pense qu'il s'agit de l'ensemble des produits perçus rapporté à l'ensemble des bases d'imposition au niveau du Département.

S'agissant de la présentation du budget, et notamment au sujet des renforts en personnel des espaces verts, MC. LE MAOUT-GUILLOU demande si ces postes pourront être occupés par de jeunes étudiants. Monsieur le Maire lui répond que cela est très peu probable car les contrats se feront à partir de mai, mois pendant lequel les étudiants sont toujours occupés par les études.

Lorsqu'il est abordé la question des recettes fiscales inscrites au projet de budget pour 2017, Monsieur le Maire indique que la collectivité a reçu très récemment les notifications de fiscalité (pas celles de la DGF) et il s'avère qu'il y aura un produit fiscal global un peu supérieur à la prévision proposée. Il indique ne pas vouloir modifier le budget mais propose de présenter un dernier ajustement du budget lors d'un des deux prochains conseils le cas échéant.

Monsieur le Maire indique que la principale dépense d'investissement est constituée chaque année par les projets de voirie. Cette année, en plus du programme annuel, il sera dédié des crédits conséquents aux rues de Coat Pin et des Chalutiers.

MC. LE MAOUT-GUILLOU revient sur les hypothèses de subventions non inscrites au budget mais dont Monsieur le Maire espère qu'elles viendront minorer le besoin de recours à l'emprunt. Elle estime que la marge de fluctuation affichée (200 à 300 000 €) est importante. Elle est donc gênée pour voter cela en l'état. Les financeurs, le Département par exemple, ne peuvent-ils pas apporter plus de garantie ?

C. JAFFRÉ explique le fonctionnement de l'instruction des demandes de subventions faite par les communes au Département. Il indique que les communes doivent d'abord faire part de leur volonté de réaliser des projets par des délibérations pour qu'ensuite les services du Département instruisent les dossiers et non l'inverse.

Monsieur le Maire explique que chaque projet peut être éligible à différentes subventions, connues ou non au moment de la préparation budgétaire. Pour l'exemple, il évoque le cas du nouveau dispositif de Quimperlé Communauté concernant les opérations de démolition visant à permettre la réhabilitation de vieux bâtiments en centre bourg. Ce dispositif n'était pas connu il y a encore 4 mois et va être mis en place par Quimperlé Communauté et sera sollicité par la commune dans le projet de salle des fêtes quand il s'agira de démolir une partie du Presbytère (notamment l'intérieur).

MC. BLANCHARD interroge Monsieur le Maire sur les états de dette annexés à la note de présentation. Après observation, elle trouve que certains taux d'intérêt sont élevés pour les budgets principal et assainissement.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a en effet pas eu de renégociation mais que cela peut être regardé, notamment pour les emprunts à projection longue ; mais il précise toutefois qu'il faudra veiller au frais de sortie que ces négociations pourraient engendrer.

G. LE NOST indique que nous sommes encore dans un temps favorable pour ces renégociations.

Monsieur le Maire se retire et Madame FORMOSA, 1<sup>ère</sup> adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif 2016 du budget principal au vote

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2016 de la commune comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2016		Résultats de clôture Exercice 2016	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Fonctionnement	- €	305 883,00 €	3 116 992,13 €	3 515 991,26 €	- €	704 882,13 €
Investissement	308 458,53 €	- €	1 131 297,22 €	2 046 949,57 €	- €	607 193,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>308 458,53 €</b>	<b>305 883,00 €</b>	<b>4 248 289,35 €</b>	<b>5 562 940,83 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 312 075,95 €</b>

Approuve l'ensemble du compte administratif 2016 de la commune, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et crédits annulés.

**Adopté**

Contre : 1 – AM. LAVANANT

Abstentions : 3 - MC. LE MAOUT-GUILLOU, MC. BLANCHARD, G. LE NOST

Pour : 22

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2016 du budget principal au vote

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 de la commune dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Adopté**

Contre : 0

Abstentions : 4 - AM. LAVANANT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, MC. BLANCHARD, G. LE NOST

Pour : 22

Monsieur le Maire soumet l'affectation des résultats du budget principal au vote

Le Conseil municipal affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal 2016 comme suit :

- Budget 2017, en section d'investissement au C/1068 : 450 000.00 €
- Budget 2017, en section de fonctionnement au C/002 : 254 882.13 €

Précise que l'excédent courant de la section d'investissement (607 193.82 €) est repris en recettes de cette section du budget 2017 (C/001).

**Adopté**

Contre : 0

Abstentions : 4 - AM. LAVANANT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, MC. BLANCHARD, G. LE NOST

Pour : 22

Monsieur le Maire soumet les taux d'imposition au vote

Le Conseil municipal fixe pour l'année 2017 les taux d'impositions locales comme suit :

Taxes	2017
Taxe d'habitation	11,49%
Taxe sur le foncier bâti	14,66%
Taxe sur le foncier non bâti	44,73%

**Adopté**

Contre : 4 - AM. LAVANANT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, MC. BLANCHARD, G. LE NOST

Abstention : 0

Pour : 22

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget 2017 du budget principal au vote

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- En section de fonctionnement : 3 659 822.13 €.
- En section d'investissement : 2 908 979.83 €.

Précise qu'il s'agit d'un vote par chapitre.

**Adopté**

Contre : 4 - AM. LAVANANT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, MC. BLANCHARD, G. LE NOST

Abstention : 0

Pour : 22

## 2 - Assainissement

### Compte administratif 2016

#### Section de fonctionnement :

Section de Fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	554 502,00 €	179 603,46 €	- €	179 603,46 €
Recettes	554 502,00 €	470 613,56 €	- €	470 613,56 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>291 010,10 €</b>	<b>- €</b>	<b>291 010,10 €</b>

#### Section d'investissement :

Section d'Investissement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	998 461,63 €	550 003,80 €	- €	550 003,80 €
Recettes	998 461,63 €	465 950,49 €	203 008,34 €	668 958,83 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>- 84 053,31 €</b>	<b>203 008,34 €</b>	<b>118 955,03 €</b>

Le compte administratif 2016 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

#### Affectation des résultats

Le budget 2016 prévoyait un virement à la section d'investissement à la hauteur de 325 203,80 €. Cette opération est à réaliser sur 2017.

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement au C/1068 : 261 010,10 €

En section de fonctionnement au C/002 : 30 000,00 €

L'excédent courant de la section d'investissement (118 955,03 €) est repris en recettes de cette section du budget 2017 (C/001).

#### Budget 2017

En section de fonctionnement, les prévisions de dépenses et de recettes s'équilibrent à hauteur de 186 250,00 €. Les dépenses sont principalement constituées par les charges financières (50 000,00 €) et les dotations aux amortissements (91 700,00 €).

Les recettes proviennent des redevances reversées par la société fermière et des taxes de raccordement à l'assainissement tenant compte du nombre d'habitations qui devront être raccordées au réseau d'assainissement existant.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 373 725,13 €. En dépenses, un montant de 600 000,00 € sera consacré au remboursement en juillet de l'emprunt relais de trésorerie. Les travaux de Coat Pin devraient commencer en 2017 (prévision budgétaire : 615 000,00 €).

Les recettes de la section proviennent essentiellement de l'excédent, du virement de la section de fonctionnement et d'un emprunt d'équilibre à mobiliser le cas échéant.

Après cette présentation, Monsieur le Maire évoque le phasage des projets afin d'être en cohérence avec les capacités à faire des services de la commune. Pour cette raison, le projet de Coat Pin sera décalé. Il précise que ce budget est l'avant dernier avant transfert de la compétence à Quimperlé Communauté.

G. LE NOST se demande comment s'opère ce type de transfert et notamment en ce qui concerne les emprunts.

S'agissant d'un budget annexe, Monsieur le Maire précise que c'est tout le budget qui est transféré, emprunt y compris.

Monsieur le Maire se retire et Madame FORMOSA, 1<sup>ère</sup> adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement au vote

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2016 de l'assainissement comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2016		Résultats de clôture Exercice 2016	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Fonctionnement	- €	- €	179 603,46 €	470 613,56 €	- €	291 010,10 €
Investissement	- €	203 008,34 €	550 003,80 €	465 950,49 €	- €	118 955,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>203 008,34 €</b>	<b>729 607,26 €</b>	<b>936 564,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>409 965,13 €</b>

Approuve l'ensemble du compte administratif 2016 de l'assainissement, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et crédits annulés.

**Adopté**

Contre : 4 – AM. LAVANANT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, MC. BLANCHARD, G. LE NOST

Abstention : 0

Pour : 22

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2016 du budget annexe Assainissement au vote

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 de l'assainissement dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Adopté**

Contre : 4 – AM. LAVANANT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, MC. BLANCHARD, G. LE NOST

Abstention : 0

Pour : 22

Monsieur le Maire soumet l'affectation des résultats du budget annexe Assainissement au vote

Le Conseil municipal affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement 2016 comme suit :

- Budget 2017, en section d'investissement au C/1068 : 261 010.10 €
- Budget 2017, en section de fonctionnement au C/002 : 30 000.00 €

Précise que l'excédent courant de la section d'investissement (118 955.03 €) est repris en recettes de cette section du budget 2017 (C/001).

**Adopté**

Contre : 4 – AM. LAVANANT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, MC. BLANCHARD, G. LE NOST

Abstention : 0

Pour : 22

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget 2017 du budget annexe Assainissement au vote

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- En section de fonctionnement : 186 250.00 €.
- En section d'investissement : 1 373 725.13 €.

Précise qu'il s'agit d'un vote par chapitre.

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

### 3 - Port Rosbras

Compte administratif 2016

Section de fonctionnement :

Section de Fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	85 432,95 €	45 404,14 €	- €	45 404,14 €
Recettes	85 432,95 €	68 986,59 €	26 511,70 €	95 498,29 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>23 582,45 €</b>	<b>26 511,70 €</b>	<b>50 094,15 €</b>

Section d'investissement :

Section d'Investissement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	108 093,46 €	41 454,15 €	- €	41 454,15 €
Recettes	108 093,46 €	35 359,91 €	69 963,71 €	105 323,62 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>- 6 094,24 €</b>	<b>69 963,71 €</b>	<b>63 869,47 €</b>

Le compte administratif 2016 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

#### Affectation des résultats

Le budget 2016 prévoyait un virement à la section d'investissement à la hauteur de 2 769.84 €. Cette opération est à réaliser sur 2017.

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement au C/1068 : 2 769.84 €

En section de fonctionnement au C/002 : 47 324.31 €

L'excédent courant de la section d'investissement (63 869.47 €) est repris en recettes de cette section du budget 2017 (C/001).

#### Budget 2017

En section de fonctionnement, les prévisions s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 111 331.43 €. Les dépenses sont essentiellement constituées par les charges à caractère général (20 316.00 €), les amortissements (24 761.00 €) et le virement à la section d'investissement (23 296.43 €). Les recettes de la section proviennent du produit des mouillages.

En section d'investissement, la proposition budgétaire est équilibrée à hauteur de 114 696.74 € dont 50 569.62 € pour des travaux.

L. MASSÉ, adjointe en charge de ces questions, apporte quelques commentaires sur les éléments présentés et insiste sur la bonne santé de ce budget annexe

Monsieur le Maire se retire et Madame FORMOSA, 1<sup>ère</sup> adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif 2016 du budget annexe Port Rosbras au vote

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2016 Port Rosbras comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2016		Résultats de clôture Exercice 2016	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Fonctionnement		26 511,70 €	45 404,14 €	68 986,59 €	- €	50 094,15 €
Investissement		69 963,71 €	41 454,15 €	35 359,91 €	- €	63 869,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>96 475,41 €</b>	<b>86 858,29 €</b>	<b>104 346,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>113 963,62 €</b>

Approuve l'ensemble du compte administratif 2016 Port Rosbras, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et crédits annulés.



**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2016 du budget annexe Port Rosbras au vote

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 de la commune dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Monsieur le Maire soumet l'affectation des résultats du budget annexe Port Rosbras au vote

Le Conseil municipal affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe Port Rosbras 2016 comme suit :

- Budget 2017, en section d'investissement au C/1068 : 2 769.84 €
- Budget 2017, en section de fonctionnement au C/002 : 47 324.31 €

Précise que l'excédent courant de la section d'investissement (63 869.47 €) est repris en recettes de cette section du budget 2017 (C/001).

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget 2017 du budget Port Rosbras au vote

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- En section de fonctionnement : 111 331.43 €.
- En section d'investissement : 114 696.74 €

Précise qu'il s'agit d'un vote par chapitre.

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

**4 - Mouillages Goulet Riec**Compte administratif 2016Section de fonctionnement :

Section de Fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	27 237,71 €	19 902,40 €	- €	19 902,40 €
Recettes	27 237,71 €	11 929,22 €	15 813,21 €	27 742,43 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>- 7 973,18 €</b>	<b>15 813,21 €</b>	<b>7 840,03 €</b>

Section d'investissement :

Section d'Investissement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	14 793,28 €	- €	- €	- €
Recettes	14 793,28 €	630,15 €	14 163,13 €	14 793,28 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>630,15 €</b>	<b>14 163,13 €</b>	<b>14 793,28 €</b>

Le compte administratif 2016 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

### Affectation des résultats

Le budget 2016 ne prévoyait pas de virement à la section d'investissement.

L'excédent courant de la section de fonctionnement (7 840.03 €) est repris en recettes de cette section du budget 2017 (C/002).

L'excédent courant de la section d'investissement (14 793.28 €) est repris en recettes de cette section du budget 2017 (C/001).

### Budget 2017

En section de fonctionnement, les prévisions s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 18 840.03 €. Les dépenses sont essentiellement constituées par les charges à caractère général (12 567.00 €). Les recettes de la section proviennent du produit des mouillages.

En section d'investissement, la proposition budgétaire est équilibrée à hauteur de 15 424.28 €.

L. MASSÉ complète succinctement les chiffres présentés.

Monsieur le Maire se retire et Madame FORMOSA, 1<sup>ère</sup> adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif 2016 du budget annexe Mouillages Goulet Riec au vote

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2016 Mouillages Goulet Riec comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2016		Résultats de clôture Exercice 2016	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Fonctionnement		15 813,21 €	19 902,40 €	11 929,22 €	- €	7 840,03 €
Investissement		14 163,13 €	- €	630,15 €	- €	14 793,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>29 976,34 €</b>	<b>19 902,40 €</b>	<b>12 559,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>22 633,31 €</b>

Approuve l'ensemble du compte administratif 2016 Mouillages Goulet Riec, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et crédits annulés.

### **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2016 du budget annexe Mouillages Goulet Riec au vote

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 Mouillages Goulet Riec dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

### **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Monsieur le Maire soumet l'affectation des résultats du budget annexe Mouillages Goulet Riec au vote

Le Conseil municipal affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe Mouillages Goulet Riec 2016 comme suit :

- Budget 2017, en section de fonctionnement au C/002 : 7 840.03 €

Précise que l'excédent courant de la section d'investissement (14 793.28 €) est repris en recettes de cette section du budget 2017 (C/001).

### **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget 2017 du budget annexe Mouillages Goulet Riec au vote  
 Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- En section de fonctionnement : 18 840.03 €.
- En section d'investissement : 15 424.28 €

Précise qu'il s'agit d'un vote par chapitre.

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

**5 - Régie funéraire**

Compte administratif 2016

Section de fonctionnement :

Section de Fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	26 633,10 €	8 209,14 €	- €	8 209,14 €
Recettes	26 633,10 €	12 047,52 €	6 133,10 €	18 180,62 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>3 838,38 €</b>	<b>6 133,10 €</b>	<b>9 971,48 €</b>

Section d'investissement :

Section d'Investissement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	609,90 €	- €	- €	- €
Recettes	609,90 €	- €	304,90 €	304,90 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>304,90 €</b>	<b>304,90 €</b>

Le compte administratif 2016 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

Considérant que ce service a été supprimé en fin d'année 2016 (voir la délibération du Conseil municipal du 6 décembre 2016), il est proposé au Conseil municipal d'adopter pour la dernière fois les comptes administratif et de gestion 2016.

Monsieur le Maire se retire et Madame FORMOSA, 1<sup>ère</sup> adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif 2016 du budget annexe Régie funéraire au vote

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2016 Régie Funéraire comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2016		Résultats de clôture Exercice 2016	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Fonctionnement		6 133,10 €	8 209,14 €	12 047,52 €	- €	9 971,48 €
Investissement		304,90 €	- €	- €	- €	304,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>6 438,00 €</b>	<b>8 209,14 €</b>	<b>12 047,52 €</b>	<b>- €</b>	<b>10 276,38 €</b>

Approuve l'ensemble du compte administratif 2016 Régie Funéraire, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et crédits annulés.

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2016 du budget annexe Régie funéraire au vote

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 Régie Funéraire dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

**6 - ZA de Trébellec**

Compte administratif 2016

Section de fonctionnement :

Section de Fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	206 280,67 €	3 906,00 €	- €	3 906,00 €
Recettes	206 280,67 €	3 906,00 €	- €	3 906,00 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Section d'investissement :

Section d'Investissement	Budget + DM	Exécution 2016	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	260 337,48 €	- €	- €	- €
Recettes	260 337,48 €	3 906,00 €	- €	3 906,00 €
<b>Résultat</b>	<b>- €</b>	<b>3 906,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 906,00 €</b>

Le compte administratif 2016 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

Considérant que cette compétence a été transférée à Quimperlé Communauté au 31 décembre 2016, il est proposé au Conseil municipal d'adopter pour la dernière fois les comptes administratif et de gestion 2016.

Monsieur le Maire se retire et Madame FORMOSA, 1<sup>ère</sup> adjointe, Présidente de séance, soumet le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Trébellec au vote

Le Conseil municipal procède au règlement définitif du budget 2016 ZA Trébellec comme suit :

Section	Résultat de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2016		Résultats de clôture Exercice 2016	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Fonctionnement	47 731,00 €		3 906,00 €	3 906,00 €	47 731,00 €	- €
Investissement	84 211,67 €		- €	3 906,00 €	80 305,67 €	
<b>TOTAL</b>	<b>131 942,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 906,00 €</b>	<b>7 812,00 €</b>	<b>128 036,67 €</b>	<b>- €</b>

Approuve l'ensemble du compte administratif 2016 ZA Trébellec, conforme au compte de gestion dressé par le percepteur.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et crédits annulés.

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion 2016 du budget annexe ZA Trébellec au vote

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2016 ZA Trébellec dressé par le Comptable du Trésor, certifié exact par le receveur des Finances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

## 7 - Lotissements

### Création d'un budget annexe

Le projet d'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation dans le secteur de Coat Pin va prochainement être engagé, notamment par l'acquisition des terrains.

Les dépenses et les recettes des lotissements doivent être individualisées dans un budget annexe et non apparaître dans le budget principal. L'instruction comptable M14 trouve à s'appliquer pour les budgets annexes de ce type.

Il est donc proposé de créer un budget annexe pour les opérations de ce type, dont notamment le futur lotissement à Coat Pin, et d'assujettir ce service à la TVA.

### Monsieur le Maire soumet le principe de création du budget annexe Lotissements au vote

Le Conseil municipal autorise la création du budget annexe Lotissements et l'assujettissement de ce service à la TVA.

#### **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

### Budget 2017

Pour sa première année d'existence, les prévisions de ce budget s'équilibrent en section de fonctionnement à hauteur de 1 090 800.00 € et 727 200.00 € en section d'investissement. Ces montants s'expliquent par la nécessaire tenue d'une comptabilité de stock pour ce type de budget. En réalité, les flux financiers qui seront enregistrés sur ce budget pour cette opération d'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation dans le secteur de Coat Pin avoisineront les 400 000.00 €

### Monsieur le Maire soumet la proposition de budget 2017 du budget annexe Lotissements au vote

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- En section de fonctionnement : 1 090 800.00 €
- En section d'investissement : 727 200.00 €

Précise qu'il s'agit d'un vote par chapitre.

#### **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

## 8 – Frais de gestion – Répartition dans les budgets Annexes

Monsieur BARBEDETTE rappelle que le budget principal de la commune supporte l'ensemble des frais de personnel alors même que des agents interviennent dans des domaines plutôt réservés aux budgets annexes.

L'imputation de frais généraux supportés par le budget principal dans les budgets annexes permet de leur affecter des coûts de personnel correspondant à la réalité de l'activité des services.

De plus, pour certains budgets, l'équilibre financier doit se faire par le prix du service calculé de telle façon qu'il corresponde au prix unitaire réel de la prestation ou du bien.

Il ne s'agira pas d'intégrer chaque coût calculé de manière analytique à chaque budget mais d'intégrer le coût des interventions du personnel dans chaque budget.

Il est proposé la répartition suivante qui modifie les délibérations précédentes en la matière, notamment la délibération du 12 mai 2016 :

	Ports Rosbras	Mouillages Goulet Riec	Assainissement	Lotissement	Budget Principal et autres
Direction général	1%	1%	2%	2%	94,00%
Direction des services techniques	0%	0	5%	5%	90,00%
Comptabilité	1%	1%	1%	1%	96,00%
Ports / Élections	28%	6%	0%	0%	66,00%

## **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

### **9 – Centrale de référencement - OCEADE**

Monsieur BARBEDETTE rappelle que la commune a la possibilité de souscrire à des centrales de référencement qui sélectionnent des produits et des fournisseurs auprès desquels les membres du réseau peuvent acheter à des tarifs négociés. Ce type de centrale permet une souplesse de fonctionnement, la négociation régulière des tarifs et le choix parmi plusieurs fournisseurs.

La société OCEADE propose une offre diversifiée, notamment dans les domaines des denrées alimentaires, du service à la restauration, de l'hygiène, de la bureautique, de l'informatique, de la maintenance et de l'énergie.

Il est précisé que les fournisseurs proposés par OCEADE sont pour certains des fournisseurs avec qui la commune travaille actuellement mais sans bénéficier des tarifs négociés.

Il est aussi précisé que l'adhésion à cette centrale de référencement n'interdit absolument pas à la commune de réaliser des achats sans passer par elle, et qu'elle n'exonère pas non plus du respect de la réglementation sur la commande publique.

L'adhésion annuelle est de 60 € TTC.

Monsieur le Maire expose que OCEADE a aujourd'hui la capacité de négocier des prix catalogue intéressants et que quelques-uns de nos fournisseurs habituels sont référencés dans leur catalogue. Cependant, puisque nous ne sommes pas adhérents, nous ne pouvons pas bénéficier des tarifs négociés par cette centrale.

MC. LE MAOUT-GUILLOU demande, pourquoi ce n'est pas Quimperlé Communauté qui paye car il lui semble que nous sommes ici dans le cas d'une évidente mutualisation des moyens.

Monsieur le Maire lui indique que, dans un futur proche, il se peut que ce soit Quimperlé Communauté qui porte cette adhésion de la communauté à cette centrale de référencement.

## **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 1 - AM. LAVANANT

Pour : 25

### **10 – Tarification de la signalisation directionnelle de la commune**

Monsieur BARBEDETTE rappelle qu'afin d'uniformiser la signalisation directionnelle de la commune, une réflexion a été menée lors du mandat précédent.

Dans certains cas, des entreprises (commerces, artisans, etc...) souhaitent la mise en place d'une signalétique au-delà de ce que propose la commune. Elles sollicitent donc l'installation de plus de une seule et unique réglette.

Le principe retenu par la commune est la gratuité de la première réglette. Alors pour permettre de répondre favorable aux demandes, il est proposé au Conseil municipal le principe de facturation des réglattes à partir de la 2<sup>ème</sup> réglette de signalisation, sous réserve bien sûr que la commune en accepte la pose à l'endroit souhaité.

Monsieur le Maire propose que le tarif pour 2017 soit de 91.67 €HT avec application de la TVA en vigueur soit à ce jour 20%. Coût TTC : 110 €.

## **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

## **II – QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ**

### **1 – Schéma de cohérence territoriale (SCoT) - Approbation**

Monsieur BARBEDETTE rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale de Quimperlé Communauté a été arrêté lors du Conseil communautaire du 9 février dernier.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la commune a trois mois pour faire connaître son avis. Passé ce délai, il est réputé favorable.

Pour la période 2017 – 2035, ce schéma vise à permettre de pérenniser un système économique durable, à affirmer un maillage territorial équilibré et dynamique et à accueillir au sein de cadres de vie préservés.

MC. LE MAOUT-GUILLOU est étonnée par la prévision de 10 logements pour la commune de Guilligomarc'h dans le tableau de répartition.

Il lui est précisé par Monsieur le Maire qu'il s'agit d'un nombre de logement global et non pas seulement d'un nombre de logements sociaux.

Cette commune de par son éloignement du littoral, bénéficie de terrains dont le coût d'achat est moins élevé mais également d'une proximité évidente avec la voie rapide, précise V. PENGLAOU.

Monsieur le Maire indique que ceci est un document de prévision, une feuille de route.

MC. LE MAOUT-GUILLOU acquiesce et précise que les choix sur les densités de logements à l'hectare sont très positifs.

S'en suit une discussion sur l'impact des documents SCOT sur le commerce. Monsieur le Maire précise les règles qui devront être intégrées dans le prochain PLUi.

MC. LE MAOUT-GUILLOU réagit à une préconisation du SCOT sur le changement de destination des bâtiments agricoles en attirant l'attention de Monsieur le Maire sur un bâtiment agricole situé sur la commune et qui aurait été transformé sans avoir respecté les règles du PLU.

Monsieur le Maire lui indique être informé de cette situation et qu'elle est actuellement à l'étude par les services communaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis positif sur les préconisations du SCOT

#### **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

## **III – URBANISME**

### **1 – Projet de lotissement Coat Pin – Acquisitions de terrains**

Monsieur BARBEDETTE rappelle que suite à l'avis favorable du Conseil municipal en date du 23 juin 2016 pour l'acquisition par la commune de terrains permettant la réalisation d'un lotissement à Coat Pin, la réflexion sur ce projet s'est poursuivie et les négociations avec les familles MARREC et ERRERA également.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Propriété de Monsieur ERRERA – une partie de la parcelle AM 318 pour 2 500 m<sup>2</sup>
- Propriété de Monsieur MARREC – parcelle AM 376 pour 5 595 m<sup>2</sup>

Le prix d'acquisition est de 12.00 € le m<sup>2</sup>.

Les opérations budgétaires liées à ces acquisitions seront comptabilisées dans un budget annexe dédié.

Il est proposé au Conseil municipal l'acquisition des deux parcelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir pour cette acquisition.

Monsieur le Maire indique que Monsieur ERRERA ne souhaite vendre à la commune que 2 000 m<sup>2</sup>. Il indique, après un questionnement d'AM. LAVANANT, que l'assainissement se fera par l'arrière du terrain avec un exutoire dans le réseau de la rue des deux rivières.

## **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

### **2 – Cession d'une emprise d'un terrain privé rue de Stang Réo**

Monsieur le Maire précise que cette affaire a été ajoutée en début de séance à l'ordre du jour.

Monsieur BARBEDETTE rappelle que dans le cadre de l'urbanisation de l'ouest du bourg, l'aménagement d'une desserte par la rue de Stang Réo paraît incontournable.

Lors de la séance du 6 février 2017, le Conseil municipal a décidé l'acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur Le Doeuff.

Tout projet d'urbanisation impose l'aménagement en impasse d'une placette de retournement pour les services des secours.

Dans l'intérêt collectif en vue de l'ouverture à l'urbanisation du secteur, les consorts Kerzanet proposent la cession gratuite d'une parcelle d'environ 120 m<sup>2</sup> qui permettrait de développer la partie Nord du secteur.

Les consorts Kerzanet prendront en charge les frais de bornage.

Monsieur le Maire indique que partout où cela est possible il faut favoriser le développement de l'habitat. C'est l'intérêt de la commune.

Dans le cas de ce projet il faut une aire à virer. Le foncier est gratuit et Monsieur le Maire souhaite que l'aménagement soit fait par la famille.

É. JEAN indique que, dans l'intérêt collectif, il ne faut pas bloquer ce projet. Les consorts sont propriétaires de parcelles enclavées dans le haut de la zone. Tout le monde a donc un intérêt à ce que ce projet aboutisse.

Monsieur le Maire précise qu'il négociera avec les consorts Kerzanet sur les conditions de l'aménagement de cette aire à virer et qu'il en fera état à la prochaine Commission Habitat.

MC. LE MAOUT-GUILLOU se demande si nous ne dirigeons pas vers une affaire identique à celle de Monsieur Le Doeuff où la commune a finalement acheté un terrain promis à une cession gratuite. Monsieur le Maire lui précise que la situation est différente car les consorts ont besoin de l'aire pour vendre leurs terrains.

## **Adopté**

Contre : 0

Abstention : 1 - AM. LAVANANT

Pour : 25

## **V – ASSAINISSEMENT**

### **1 – Fourniture de pompes de relevage à des particuliers - Conventions**

Monsieur BARBEDETTE rappelle que sur la base du projet initial, les habitants du secteur de Coat Pin avaient validé le fait de se raccorder au réseau. Cependant, et dans un souci d'économie financière, la commune a modifié le tracé du projet.

Ces modifications ont eu pour conséquence d'obliger deux propriétaires, impasse de Ty Nez (Messieurs SELLIN et GUILLORÉ) à l'installation de pompes de relevage en terrain privé afin de leur permettre un raccordement au réseau d'assainissement du secteur.

La commune s'est engagée avec ces deux propriétaires pour la prise en charge financière de la fourniture des pompes de relevage, à charge pour eux d'en assurer la pose, l'entretien futur et le renouvellement le cas échéant.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la prise en charge financière de la fourniture de deux pompes de relevages et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les propriétaires (Messieurs SELLIN et GUILLORÉ). Cette convention traitera des équipements installés et des obligations réciproques à l'avenir.



Monsieur le Maire précise que ces deux situations sont des situations exceptionnelles. Elles n'ont pas vocation à être reproduites car la prise en charge proposée est liée à un choix de la commune qui a évolué entre la phase projet et les travaux afin de réduire les coûts du projet. Ce choix s'impose aux deux propriétaires et oblige à la mise en place de ces équipements. Dans le projet d'origine, les propriétaires étaient raccordés de manière classique au réseau d'assainissement et c'est sur cette base qu'ils s'étaient engagés.

MC. LE MAOUT-GUILLOU se demande tout de même si cela ne va pas créer un précédent.

Monsieur le Maire précise que c'est la commune qui choisira les équipements et les propriétaires se chargent de la pose et de l'entretien futur.

### **Adopté**

Contre : 1 – AM. LAVANANT

Abstentions : 3 - MC. LE MAOUT-GUILLOU, MC. BLANCHARD, G. LE NOST

Pour : 22

## **VI) DIVERS**

### **1) Décisions L 21 22 22 : compte-rendu**

*Le 20 janvier 2017*

De signer avec la société APAVE Nord-Ouest SAS, 12 allée Claude Dervenn, CS 63009, 29334 Quimper, un contrat de coordination SPS de niveau 2 pour l'aménagement des cheminements doux (pistes cyclables et piétonnes) rue de Quimperlé-Croissant Loctudy.

Précise que la durée du contrat est de huit mois à compter de la date de notification et pour un montant global de 2880.00€ HT auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur.

*Le 03 février 2017*

Passe et signe avec CEMEA - 92 Rue de Frugy 29337 QUIMPER Cedex - une convention de formation professionnelle (BAFA-Formation générale) destinée à Madame Emilie SIMON, intervenant sur les temps d'animations périscolaires.

Indique que cette formation se déroulera du 12/02/2017 au 19/02/2017 en demi-pension à Lorient.

Précise que le coût total de cette formation s'élève à 412.00€, y compris les frais de restauration.

*Le 03 février 2017*

Passe et signe avec CEMEA - 92 Rue de Frugy 29337 QUIMPER Cedex - une convention de formation professionnelle (BAFA-Formation générale) destinée à Madame Dominique GILLES, intervenant sur les temps d'animations périscolaires.

Indique que cette formation se déroulera du 09/04/2017 au 14/04/2017 en pension complète à l'Île Tudy.

Précise que le coût total de cette formation s'élève à 438.00€, y compris les frais de restauration et d'hébergement.

*Le 14 février 2017*

Passe et signe avec L'association « Histoire et Patrimoine du Pays de Rosporden » - une convention de prestation pour la conférence « sur les traces des voies romaines en Bretagne ».

Précise que le coût de la prestation est fixé à 100,00€ TTC.

*Le 14 février 2017*

Passe et signe avec le laboratoire LABOCÉA, situé 22 Avenue plage des gueux CS 13031 29334 QUIMPER Cedex, un contrat d'hygiène pour l'année 2017 pour les restaurants scolaires suivants :

- Groupe scolaire F. Bosser, Rue de la Paix

- École du sacré cœur, Place de l'Église

- École de Coat Pin, Rue de Coat Pin

Le montant de la prestation est de 1 809.34€ HT.

*Le 14 février 2017*

Signe avec la société SAUR dont le siège social se situe au n° 11 Chemin de Bretagne, 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par Monsieur CABEZA Richard, son Directeur Régional Ouest Bretagne, une convention pour la mesure et le diagnostic des appareils de défense contre l'incendie, pour une durée de 1 an.

Précise que la date d'effet de cette convention est fixée au 17 janvier 2017.  
Indique que le coût de la prestation pour l'année 2017 est fixé à 50.00€/HT par poteau visité.

*Le 23 février 2017*

Passé avec la Société SA Coopérative maritime des pêcheurs et ostréiculteurs, 8 Rue A. Rio – 56326 LORIENT Cedex, un contrat pour l'achat du matériel nécessaire à la confection d'entremises.  
Précise que le prix de la prestation est fixé à 1687,70€ HT.

*Le 24 février 2017*

Passé avec la Société SOS Plongée, 1 Avenue Bielefeld Senne – 29900 CONCARNEAU, un contrat pour la transformation des mouillages de la commune de Riec sur Bélon portant sur une partie de la ligne 6 du port de Rosbras.

Indique que le contrat est passé du 24 février 2017 au 24 mars 2017.

Précise que la redevance est fixée à 12 832,70€ HT.

*Le 24 février 2017*

Passé avec la Société SOS Plongée, 1 Avenue Bielefeld Senne – 29900 CONCARNEAU, un contrat pour l'entretien des mouillages de la commune de Riec sur Bélon.

Indique que le contrat est passé du 24 février 2017 au 31 mars 2017.

Précise que le prix de la prestation est fixé à 14 534€ HT.

*Le 24 février 2017*

Signe avec la société ABH, rue Jean Marie David, Parc d'activités de la Teillais, 35742 PACE Cedex, représentée par Madame LE GUILLOUX Carole, son responsable, un contrat pour la vérification, l'entretien et la maintenance de l'ascenseur de la Mairie, pour une durée de 5 ans.

Précise que la date d'effet de ce contrat est fixée au 01 janvier 2017.

Indique que le coût de la prestation est fixé pour la 1ère année à 1 556.17€ HT.

*Le 24 février 2017*

Signe avec la société APAVE Nord-Ouest SAS, 12 allée Claude Dervenn, CS 63009, 29334 Quimper Cedex, un contrat pour une mission de prestations intellectuelles portant sur la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité et l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des ERP de la Commune de RIEC SUR BELON.

Précise que ce contrat prend effet à compter de la date de la notification et pour un montant global de 4330.00€ HT auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur.

*Le 09 mars 2017*

Passé et signé avec CEMEA - 92 Rue de Frugy 29337 QUIMPER Cedex - une convention de formation professionnelle (BAFA-Formation générale) destinée à Madame Annie GUILLOU, intervenant sur les temps d'animations périscolaires.

Indique que cette formation se déroulera du 21/08/2017 au 26/08/2017 en pension complète à Poullan sur mer.

Précise que le coût total de cette formation s'élève à 438.00€, y compris les frais de restauration et d'hébergement.

*Le 10 mars 2017*

Passé avec l'association « Cent pour un toit » Emmaüs, Les 3 pierres – 29300 Rédéné, l'avenant N°3 au bail d'habitation à titre transitoire et exceptionnel concernant le logement situé au Foyer soleil, Rue F. Cadoret - 29340 Riec sur Bélon, afin de prolonger la location jusqu'au 31 décembre 2017.

Annexe n°10 les déclarations d'intention d'aliéner.

Au sujet des décisions L21 22 22, MC. LE MAOUT-GUILLOU pose la question de la formation CEMEA. Pourquoi ces formations ne sont-elles pas prises en charge par le CdG/CNFPT ?

Monsieur le Maire précise que le CNFPT n'assure pas ces formations.

Dates des prochaines commissions

- Port Culture Environnement : 25/04 et 07/06
- Economie Travaux Voirie Habitat: 19/04 et 31/05
- Affaires scolaires et sociales : 03/04 et 15/05

AM. LAVANANT demande qui a refait le mur de la rue Alain Berthou car c'est du beau travail. Ce sont les agents des services techniques.

Elle précise que des administrés l'ont sollicitée car il n'y a plus de téléphone rue du Douardu et qu'il est difficile de joindre les services d'Orange pour avoir des informations. Orange accuse la commune de ne pas avoir signé les documents nécessaires à la mise en œuvre de travaux de réparation.

J. TALGORN précise que c'est faux et que malheureusement les réparations interviendront fin avril, pas avant.

Monsieur le Maire précise tout de même qu'il va écrire à Orange pour se plaindre des délais de réparation indiqués.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire  
S. MIOSSEC

